

EXAMEN PRATIQUE CATEGORIE B

Le jour de l'examen, l'épreuve est présentée de manière collective par l'Inspecteur du Permis de Conduire (IPCSR) à l'ensemble des candidats de l'auto-école.

Aucun résultat n'est envoyé par courrier. Le candidat pourra consulter le résultat de son examen sur son compte RDV Permis dans un délai minimum de 24h.

Le candidat pourra se présenter s'il a atteint un niveau suffisant lors de sa formation. Un examen blanc sera réalisé à la fin de la compétence 4 pour juger avec le candidat de l'opportunité de se présenter ou non à l'épreuve pratique.

La place sera réservée par l'auto-école.

Le candidat se rendra au centre d'examen par ses propres moyens. Un accompagnement par l'auto-école pourra être organisé si le candidat en fait la demande. (frais d'accompagnement : 40 euros)